



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018 - 18h30

Délibération N°2018/093

Date de convocation : 12 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 26 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Boussières, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (51 titulaires - 4 suppléants) :

Avesnes-Les-Aubert	Alexandre BASQUIN	Vincent WAXIN	Jean-Félix MACAREZ
Bazuel	Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Pierre Henri DUDANT
Beaumont-en-Cis	Laurent LOIGNON	Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX
Beauvois-en-Cis	Brigitte ROLAND-BEC	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Berry	Dominique LAMOURET	Agnès BERANGER	Didier BONIFACE
Béthencourt	Frédéric BRICOUT	Denis COLIN	Pierre LEVEQUE
Bévillers	Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME	Alain RIQUET
Boussières-en-Cis	Francis STOCLET	Sandrine TRIOUX	Gérard TAISNE
Briastre	Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE	Franck BINET (S)
Busigny	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE	Didier SORRIAUX (S)
Carnières	Karine ELOIR	Charles BLANGIS	Laurent COULON
Catillon-sur-Sambre	Annie DORLOT	Joseph MODARELLI	Isabelle PIERRARD
Cattenières	Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Caudry	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES	Francis GOURAUD
Caullery	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON
Clary	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX	Véronique NICHAISE
Dehéries	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX
Élincourt	Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER
Estourmel	Daniel FIEVET		

Membres excusés (4) :

Jacques OLIVIER - Nathalie GAVE - Christian PAYEN - Alban BAJODEK,

Membres absents (6) :

Jean Claude GERARD - Marc DUFRENNE - Marc PLATEAU - Pascal LEVEQUE - Pascal COQUELLE - Jean - Pierre RICHEZ -

Membres ayant donné procuration (9) :

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN - Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET - Régine DHOLLANDE à Didier BONIFACE - Anne - Sophie MERY DUEZ à Frédéric BRICOUT - Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME - Martine THUILLIEZ à Bernard POULAIN - Alain GOETGHELUCK à Gérard TAISNE - Bruno MANTEL à Serge SIMEON - Chantal WAYEMBERGE MAILLY à Daniel FIEVET

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet : Versement d'une avance sur cotisation à Cambrésis Emploi

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'adhésion de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis à l'association Cambrésis Emploi et la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020.

Monsieur le Président indique qu'à la demande de Monsieur Déjardin, Président de Cambrésis Emploi, il a participé à une réunion de travail avec le Président de la CAC.

Lors de cette séance de travail, a été notamment évoqué les difficultés de trésorerie de Cambrésis Emploi, causées en grande partie par le FSE.

Afin de permettre à cette structure de régler ses problèmes de trésorerie, Monsieur Déjardin par courrier du 30 août, a sollicité le versement d'une avance sur subvention 2019 correspondant à 50% de la contribution financière 2018 soit 64 827,04 €.

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir se positionner sur cette demande.

Documents annexés :

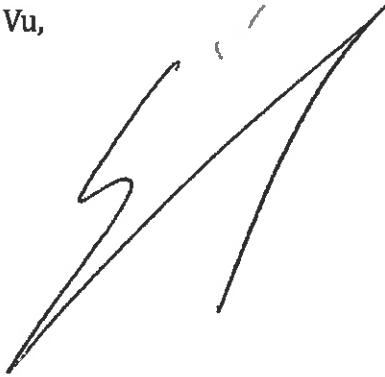
- Courrier de Monsieur Déjardin
- Exemplaire de la convention 2017-2020

- Ne prennent pas part au vote : Me Nicaise, Me Pierrard, Mr Blairon, Mr Dejardin, Mr Hennequart

Adopté

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 28 septembre 2018 et de la publication le 28
Septembre 2018

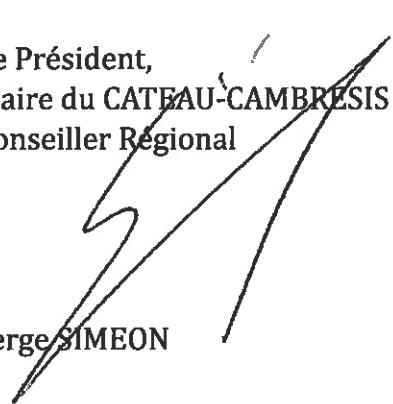
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 28 septembre 2018

Le Président,
Maire du CATTEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON



IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



Monsieur Serge SIMEON
Président de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis
Rue Victor Watremez - RD 643
ZA le bout des dix neuf
59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS

Objet : demande de versement d'une avance sur cotisation 2019

CAMBRAI, le jeudi 30 août 2018

Monsieur le Président,

Vous avez répondu favorablement à ma proposition de rencontre à laquelle participait également le Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, et je vous en remercie de nouveau. Quant au Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, je le rencontrerai ultérieurement du fait de sa non disponibilité à la date proposée.

Lors de nos discussions ce jour, ont notamment été évoquées les difficultés de trésorerie de Cambrésis Emploi causées par la part grandissante des contributions du Fonds Social Européen au budget de l'association (plus de 500 000 € par an, soit environ 40%).

Aussi, je vous confirme par le présent courrier la sollicitation pour Cambrésis Emploi du versement par la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis d'une avance correspondant à 50% de sa contribution financière annuelle 2018, qui sera déduite de la cotisation appelée au titre de l'année 2019.

La contribution financière totale de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis pour Cambrésis Emploi au titre de l'année 2018 s'étant élevée à 129 654,08 €, le montant de cette avance sur cotisation s'élèverait à 64 827,04 €, répartie comme suit entre les dispositifs portés par l'association :

- Maison de l'Emploi (MDE) : 40 767,52 € ;
- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : 10 024,80 € ;
- Plateforme Proch'Emploi entreprises, et autres dépenses de fonctionnement : 14 034,72 €.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à nos actions et à cette demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Hubert DEJARDIN
Président

CAMBRESIS EMPLOI
« Espace Cambrésis »
14, rue Neuve - BP 70318
59404 CAMBRAI Cedex
03 27 70 01 29 & 03 27 78 78 64
www.cambrésis-emploi.fr
maisondeemploi@cambrésis-emploi.fr
plic@cambrésis-emploi.fr



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020.



CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2017-2020

ENTRE

Cambresis Emploi (support à l'offre des dispositifs « Maison de l'Emploi en Cambresis », « PLIE du Cambresis », et « Plateforme Prox'Emploi »)
Représenté par son Président, Monsieur Hubert DELARDIN
Domicilée : « Espace Cambrésis » - 14, rue Neuve - 59400 CAMBRAI
Adresse de correspondance : BP 70318 - 59404 CAMBRAI Cedex
Siret : Association loi 1901 : 487.903.478.00021

N° de Siret : 487.903.478.00021

D'une part,

La Communauté de Communes du Cambresis - Catellis
Représentée par son Président, Monsieur Guy BRICOUT

Domicile : 39 Rue de Ligny - 59540 - CAUDRY

Statut : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

N° de Siret : 200.023.539.00014

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

L'association Cambresis Emploi et la Communauté de Communes du Cambresis - Catellis ont mis en place des conventions annuelles d'objectifs depuis plusieurs années.

La signature d'une convention d'objectifs sur une période de quatre ans doit permettre une visibilité cohérente avec la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, qui invite les collectivités à mettre en place des conventions de façon plurianuelle avec les associations territoriales.

Il est précisé que la présente convention s'applique au territoire couvert par la Communauté de Communes Cambresis - Catellis, qui pourra évoluer entre la date de signature et la date de fin prévue à l'article 7.

Les actions détaillées dans cette convention tiennent compte du diagnostic du territoire ci-dessous :

Les secteurs économiques regroupant le plus d'emplois sont dans l'ordre décroissant d'importance :

- les commerces, services transport, services divers (37.1%) ;
- l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale (35.8%) ;
- l'industrie (16.7%) ;
- la construction (7.1%) ;
- l'agriculture (3.3%).

Sur les bases des données liées à l'emploi salarié privé (Insee Source, Base de données Séquise de l'Acoss et des Usaf, juin 2016), les secteurs ayant connu entre 2008 et 2015 une baisse significative des emplois sont :

- le bâtiment, les travaux publics : - 27.7% des effectifs sur la période ;
- la métallurgie, la construction automobile, l'aéronautique : - 18.8% ;
- la maintenance et la mécanique : -21% ;
- la chimie / plasturgie : -14.7%.

A l'inverse, sur la même période, les secteurs ayant connu une hausse des effectifs sont :

- les activités éducatives, sportives et culturelles : + 69.3% ;
- les services aux entreprises : + 26.2% ;
- cette catégorie prend en compte l'emploi intérimaire qui dans les domaines de l'industrie notamment sont en plein essor ;
- l'industrie agroalimentaire : + 17.4% ;
- les services aux personnes, santé, action sociale : + 17.2%.

Le rôle de Cambresis Emploi étant de pouvoir faciliter la mise à l'emploi des personnes dans les secteurs porteurs, mais aussi de mettre en place des actions parfois correctives, on retrouve certains secteurs dans les différentes actions proposées par l'association.

Sur l'offre et la demande d'emploi (Paniers Stats M6, fiche synthèse juin 2016 M6s Cambrai, Pole Emploi), le taux de chômage du Cambresis est de 12.7% au 1er trimestre 2016, contre 12.3% en Région et 9.9% en France.

Sur les 16726 demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) du Cambresis, 59.7% ont entre 25 et 49 ans, arrivent en deuxième lieu les personnes de 50 ans et plus qui représentent 24.1% (et avec une augmentation de 3.2% du 1 au 1er trimestre 2016), pris les moins de 25 ans (16.1%).

Les premiers domaines sur lesquels les demandeurs d'emploi sont inscrits sont :

- service à la personne et à la collectivité ;
- commerce, vente, grande distribution ;
- industrie ;
- construction – BTP.



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.



3

Logo de la Communauté de Communes du Cambresis - Cœurs de France

Au 31 mars 2016 (Indicateurs de tension, publication 2016, données arrêtées au 31/03/2016, DIRECCTE Régionale), sur une année la collecte des offres a baissé de 7,6% globalement sur le territoire. Les secteurs les plus impactés sont :

- La logistique et maintenance ;
- L'alimentation ;
- la coiffure, l'esthétique et les services divers ;
- la banque et l'assurance ;
- l'industrie graphique, la communication, l'information.

(Données prises sur un nombre d'offres significatif> 10 offres annuelles).

Le marché du travail évolue en Cambresis et suit les mêmes tendances qu'au niveau national. Face aux incertitudes, certaines entreprises (et notamment le secteur industriel) ont recours à l'emploi intérimaire pour garantir une plus grande souplesse dans la gestion des effectifs face aux commandes fluctuantes des donneurs d'ordres.

La part de l'emploi intérimaire est élevée dans les secteurs de la logistique et manutention (54,8%), mécanique, maintenance des équipements industriels & automobiles, contrôle qualité et le gros œuvre, BTP.

ARTICLE 1 : OBJECTIF

La présente convention a pour objet le partenariat des deux parties afin de faciliter le développement et la mise en cohérence de l'ensemble des moyens (développement des activités, des actions d'insertion et de la création d'emplois) qui existent afin de favoriser l'accès et le retour à l'emploi de la population de la Communauté de Communes du Cambresis - Cœurs et notamment les personnes les plus en difficulté, jeunes ou adultes.

ARTICLE 2 : PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

L'association Cambresis Emploi a pour objet :

- d'être le support juridique de la Maison de l'Emploi (dénommée « Maison de l'Emploi en Cambresis »),
- d'être le support juridique du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (Dénommé « PLIE du Cambresis »), et,
- d'être le support juridique de la Plateforme Proch'emploi en lien avec les entreprises du Cambresis,
- d'être le support juridique de dispositifs de même nature que ceux évoqués aux trois points précédents aux conditions cumulatives d'une délégation expresse et d'une décision d'attribution du dispositif à Cambresis Emploi par ses instances compétentes.



4

Logo de la Communauté de Communes du Cambresis - Cœurs de France

Cambresis Emploi pourra être, pour la Communauté de Communes du Cambresis - Cœurs de France, le support juridique de tous projets ou actions visant à solutionner les problèmes liés à l'insertion, la formation et l'emploi découlant des projets structurés du territoire. L'association pourra également, pour la Communauté de Communes du Cambresis - Cœurs de France, répondre aux appels à projets du Département du Nord et de la Région des Hauts de France pour les questions relatives à l'insertion, la formation et l'emploi.

Le territoire d'intervention de Cambresis Emploi est le Bassin d'Emploi du Cambresis couvrant 116 communes, dont celles regroupées au sein de la Communauté de Communes du Cambresis - Cœurs de France.

Les représentants de la Communauté de Communes du Cambresis - Cœurs de France, membre constitutif obligatoire, siègent au Bureau et au Conseil d'administration de l'association et participent de fait à la vie de Cambresis Emploi et à la définition de son programme d'actions et d'objectifs pour les dispositifs « Maison de l'Emploi en Cambresis », « PLIE du Cambresis », et « Plateforme Proch'emploi entreprises du Cambresis ».

II) dispositif « Maison de l'Emploi en Cambresis » :

Le rôle des Maisons de l'emploi au sein du service public de l'emploi, créées par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, a été renforcé par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. L'article L. 5313-1 du code du travail précise les missions des Maisons de l'emploi.

L'association Cambresis Emploi qui a notamment pour objet d'être le support juridique de la Maison de l'Emploi, est à cet effet, régie par le cahier des charges des Maisons de l'emploi, publié par arrêté du 21 décembre 2009, ayant fait l'objet d'un avenant public par arrêté du 18 décembre 2013 du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi il a pour but de définir les missions, le fonctionnement, ainsi que les conditions d'évaluation de leur activité.

L'intervention des maisons de l'emploi est structurée autour de deux axes obligatoires :

- Axe 1 : participer à l'anticipation des mutations économiques ;
- Axe 2 : contribuer au développement de l'emploi local.

2) dispositif « PLIE du Cambresis » :

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (Dénommé « PLIE ») sont prévus par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.



Logo de la Communauté de Communes du Cambresis - Cœurs de France

Au 31 mars 2016 (Indicateurs de tension, publication 2016, données arrêtées au 31/03/2016, DIRECCTE Régionale), sur une année la collecte des offres a baissé de 7,6% globalement sur le territoire. Les secteurs les plus impactés sont :

- La logistique et maintenance ;
- L'alimentation ;
- la coiffure, l'esthétique et les services divers ;
- la banque et l'assurance ;
- l'industrie graphique, la communication, l'information.

(Données prises sur un nombre d'offres significatif> 10 offres annuelles).

Le marché du travail évolue en Cambresis et suit les mêmes tendances qu'au niveau national. Face aux incertitudes, certaines entreprises (et notamment le secteur industriel) ont recours à l'emploi intérimaire pour garantir une plus grande souplesse dans la gestion des effectifs face aux commandes fluctuantes des donneurs d'ordres.

La part de l'emploi intérimaire est élevée dans les secteurs de la logistique et manutention (54,8%), mécanique, maintenance des équipements industriels & automobiles, contrôle qualité et le gros œuvre, BTP.

ARTICLE 1 : OBJECTIF

La présente convention a pour objet le partenariat des deux parties afin de faciliter le développement et la mise en cohérence de l'ensemble des moyens (développement des activités, des actions d'insertion et de la création d'emplois) qui existent afin de favoriser l'accès et le retour à l'emploi de la population de la Communauté de Communes du Cambresis - Cœurs et notamment les personnes les plus en difficulté, jeunes ou adultes.

ARTICLE 2 : PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

L'association Cambresis Emploi a pour objet :

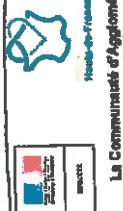
- d'être le support juridique de la Maison de l'Emploi (dénommée « Maison de l'Emploi en Cambresis »),
- d'être le support juridique du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (Dénommé « PLIE du Cambresis »), et,
- d'être le support juridique de la Plateforme Proch'emploi en lien avec les entreprises du Cambresis,
- d'être le support juridique de dispositifs de même nature que ceux évoqués aux trois points précédents aux conditions cumulatives d'une délégation expresse et d'une décision d'attribution du dispositif à Cambresis Emploi par ses instances compétentes.



Logo de la Communauté de Communes du Cambresis - Cœurs de France

La Communauté de Communes du Cambresis - Cœurs de France

Le Projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.



Logo de la Communauté de Communes du Cambresis - Cœurs de France

Le Projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.



Logo de la Communauté de Communes du Cambresis - Cœurs de France

Le Projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.



Logo de la Communauté de Communes du Cambresis - Cœurs de France

Le Projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.



Logo de la Communauté de Communes du Cambresis - Cœurs de France

Le Projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.



Cambresis
Emploi

Communauté de Communes du
Cambresis - Céalis

Commissaire à l'Emploi
Cantabriensis - Céalis



5

6



Leur cadre est fixé par la Circulaire DGFP 99/40 du 21 décembre 1999, et leur mise en œuvre notamment par les instructions :

- DGFP n°2009-22 du 8 juin 2009 relative aux modalités de financement de l'activité des PLIE conventionnés en tant qu'organismes intermédiaires au titre des programmes de Fonds Social Européen FSE - Période 2007-2013,
- DGFP n°2008-16 du 6 octobre 2008 relative à la méthode de contrôle de service fait en vue du paiement de l'aide communautaire des opérations recevant des crédits du Fonds social européen au titre des objectifs « Convergence » et « Compétitivité régionale et emploi », et,
- DGFP n°2012-11 du 29 juin 2012 relative aux modalités de contrôle de service fait dans le cadre des programmes du Fonds social européen.

Le PLIE du Cambresis poursuit un objectif d'insertion sociale et économique des populations :

- un emploi d'insertion qualifiant,
- une formation adaptée,
- un accompagnement social et professionnel individuel,
- un accès à l'emploi durable.

En septembre 2010, a été créée OCAPLIE, association « loi 1901 », pour contribuer à la réduction du nombre de PLIE conventionnés en qualité d'organismes intermédiaires, souhaitée par la DGEFP comme l'a précisé l'instruction DGFP n°2009-22 du 08 juin 2009.

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, OCAPLIE, dont Cambresis Emploi est membre, est déléguataire d'une subvention globale FSE au titre de la programmation 2014-2020 pour la mise en œuvre de l'Objectif Thématique 9 « Inclusion sociale » (délégation de gestion partagée entre les PLIE et les Départements). Une nouvelle demande de subvention globale FSE sera à déposer par OCAPLIE, pour notamment le PLIE du Cambresis, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

A noter que le PLIE du Cambresis, par le biais de son Comité de Pilotage, au sein duquel siègent des représentants de la Communauté de Communes du Cambresis - Céalis, reste politiquement compétent pour proposer la programmation d'opérations et d'actions sur son territoire, qui sont entièrement par OCAPLIE, unité de gestion des fonds européens uniquement.

3) dispositif « Plateforme territoriale Proch'emploi en lien avec les entreprises du Cambresis » :

Le dispositif Proch'emploi mis en place dès le 5 janvier 2016 par la Région Nord Pas-de-Calais Picardie se fixe plusieurs objectifs :

- renforcer les relations entre les demandeurs d'emploi et les entreprises ;



Nord

Europe s'engage

Nord

La Communauté d'Agglomération de Cambrai

les Communautés de Communes du Cambraisis

Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

Union Européenne

Fonds social européen

- agir avec les territoires et le monde socio-économique afin d'optimiser les opportunités concrètes d'emploi et de parcours d'alternance ;
- accompagner les entreprises dans le recrutement et la formation (alternance – apprentissage) de leurs futurs collaborateurs ;
- consolider et dynamiser l'environnement social des jeunes.

A travers ce dispositif, la Région propose notamment d'ouvrir une nouvelle voie d'identification des enjeux de l'emploi et des besoins des entreprises, qu'ils soient ou non exprimés au travers d'offres d'emploi. L'objectif étant de pouvoir identifier l'ensemble des débouchés offerts par le marché du travail « caché » ou « visible » pour permettre une mise en relation entre offres et demandes. Pour une plus grande efficacité et réactivité, la Région propose de situer cette action à minima à l'échelle de chaque bassin d'emploi. La Région marque sa volonté d'impulser et de faciliter, sur chacun des territoires, une organisation qui permettra de mieux répondre aux enjeux d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et de satisfaction des offres d'emploi non pourvues ou en tension identifiées par les entreprises...

La plateforme territoriale Proch'emploi, portée par Cambresis Emploi pour l'arrondissement du Cambresis, est une composante et un des leviers du dispositif Proch'emploi. Elle constitue l'outil territorial qui accompagne de manière personnalisée les entreprises du territoire dans le recrutement des demandeurs d'emploi. Elle assure par ailleurs les rencontres dites « circuit court » entre les demandeurs d'emploi jeunes et les chefs d'entreprise pour permettre à chacun d'échanger sur les parcours professionnels, de dépasser les représentations...

Les objectifs de la plateforme sont la prospection des entreprises, la recherche d'offres d'emploi sur le marché local, le positionnement des demandeurs d'emploi issus notamment de Proch'emploi ainsi que l'organisation de réunions dites « circuit court » permettant à de jeunes demandeurs d'emploi de rencontrer des chefs d'entreprises. Elles assurent, par ailleurs, l'animation d'un réseau de chefs d'entreprises engagés pour le développement de l'emploi.

Dans le cadre du dispositif Proch'emploi, la plateforme territoriale a également pour objectifs de : contacter toutes les entreprises qui ont sollicité le numéro vert pour bien cerner leurs besoins en main d'œuvre et les profils au regard de l'offre d'emploi.

La plateforme territoriale Proch'emploi constitue la porte d'entrée des entreprises qui recherchent des compétences et souhaitent recruter. La plateforme assure l'animation des différents secteurs présents aux côtés des entreprises et des demandeurs d'emploi.

Elle contribue, au niveau local et en proximité, à la mise en relation de personnes en recherche d'emploi avec les entreprises en recherche de compétences. Elle s'appuie sur un groupe de chefs d'entreprise « chefs de file métiers » sur le territoire pour notamment fédérer de nouveaux chefs d'entreprise.



Nord

Europe s'engage

Nord

La Communauté d'Agglomération de Cambrai

les Communautés de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

Union Européenne

Fonds social européen

La Communauté de Communes du Cambraisis



Cantus - Canticum



2



Cambrésis
Emploi

Elle organise auprès des employeurs une offre de service qui permet à l'entreprise d'avoir un interlocuteur unique, responsable de la réponse qui lui sera apportée.

En résumé, la plus forte performance territoriale Proch'Emploi a pour objectif de :

- Dynamiser le circuit court d'intermédiation entre les demandeurs d'emploi et l'emploi, grâce à leur relation étroite avec les milieux économiques et les chefs d'entreprise ;
 - Renforcer l'impact du développement économique sur l'accès et le maintien à l'emploi durable des demandeurs d'emploi ;
 - Mobiliser et animer les acteurs sur les objectifs du dispositif Proch'Emploi et le volet alternance du plan Apprentissage ;
 - Modifier les relations entre les jeunes et les entreprises en empli et en compétences (circuit courts) ;
 - Répondre aux besoins des entreprises en emploi et en compétences en s'appuyant sur les ressources humaines locales ;
 - Déceler et anticiper les postes à pourvoir à partir des interventions réalisées en entreprise par les différents partenaires des territoires (actions QPEC, actions de diagnostic...) ;
 - Simplifier les démarches des entreprises en facilitant la détection et la formulation de leurs besoins en compétences ;
 - Proposer aux entreprises des réponses rapides et adaptées à leurs demandes d'emploi et assurer un suivi des recrutements ;
 - Relancer les responsables d'entreprises qui ont contacté le numéro vert pour qualifier leurs besoins et leurs attentes.

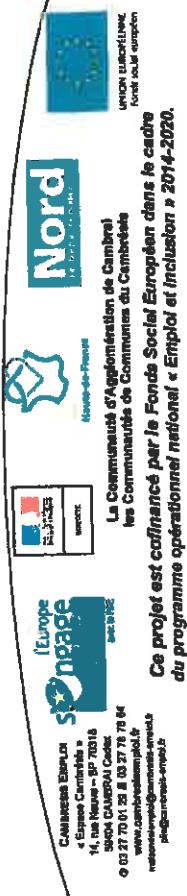
L'intervention de la police visée tente de mobiliser les jeunes en arrière

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE CAMBRESIS EMPLOI

PROJET INSÉCURITÉ POUR LA PÉRIODE 2011-2020

- Cambriés Emploi de par ses différents dispositifs cités ci-dessus, intervient sur le territoire de la Communauté de Communes du Caudrésis - Catusis en lien étroit avec les services de l'Etat (Sous-préfecture, DIRECCTE, Pôle Emploi, etc.).
- la Région des Hauts de France.
- le Conseil Départemental du Nord.
- les acteurs locaux tels la Mission Locale, Cambriés Développement Economique, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, et développe des actions selon les attentes et besoins repérés, dans le domaine de la formation, de l'insertion, et de l'accompagnement au fil de leur évolution professionnelle.

Le soutien à l'emploi et plus précisément à la création et au maintien dans l'emploi des publics est essentiel pour renforcer le développement local





L'emploi relève d'une approche transversale et avec la mise en complémentarité d'outils permettant :

1. La connaissance des besoins.

Elle est possible grâce aux actions de gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales pour agir sur la formation, adaptation des publics, manières en compétences et grâce aux actions de la plateforme Proch'emploi en lien avec les entreprises pour garantir la satisfaction des besoins locaux détectés (réseau de chefs de file métiers, détection d'offres d'emploi et satisfaction des offres, « circuitus courts » jeunes/entreprises).

La plus-value apportée par la Maison de l'emploi s'exprime sur la question de l'anticipation et de l'adaptation du territoire, qui reste centrale par le biais de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriale (GPEC).

La Maison de l'emploi du Cambri'sis a mis en place en 2014 une cellule locale de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPEC) afin de partager les plans d'actions et les opérations mises en place dans certaines filières avec les différents partenaires locaux.

La démarche de GPEC a travers le comité de suivi des actions et filières investies par la Maison de l'emploi, a permis d'apporter un éclairage sur le territoire et de poursuivre au profit du Cambri'sis, la dynamique engagée à l'échelle du Hainaut Cambri'sis. Les filières sont celles des services à la personne, le bâtiment durable et numérique, la valorisation des matières, l'agroalimentaire. Certaines actions de GPEC vont perdurer en 2017 et au-delà et notamment sur les filières en lien avec l'économie circulaire, le Bâtiment et Travaux Publics (BTP), l'agroalimentaire. De nouvelles filières pourront se mettre en place dans les quatre ans à venir en fonction de nouvelles questions d'anticipation et d'adaptation du territoire et bien évidemment de grands projets tels le Canal Seine Nord Europe ou le projet de reconversion de la Base Aérienne 103.

2. La coordination locale.

Elle permet de travailler de concert avec les institutions et les outils territoriaux autour de l'orientation, de la formation et de la mise à l'emploi, chemin dans son domaine de compétence avec un respect mutuel et une transparence des services rendus : mobiliser la plateforme territoriale Proch'emploi, l'Espace Info Formation, les outils d'accompagnement tels la Missions Locales, le PLIE, etc., en relation étroite et concertée avec Pole Emploi, la DIRECCTE, etc.

3. La capacité d'attractivité des formations aux besoins détectés.

Cambri'sis Emploi mène des actions en ce sens pour garantir les formations adaptées aux entreprises, et pour promouvoir les formations nécessaires à la montée en compétences des publics par le biais d'événements locaux, d'entretiens individuels, d'aide aux financements avec l'Espace Info Formation et le Pôle Formation du PLIE.

Dans ce cadre, Cambri'sis Emploi met à disposition un centre de ressources « Espace Info Formation » (espace multimédia et documentaire).

L'aggrégation des actions déclinées ou émergent du territoire donne une force et capacité d'intervention au profit des entreprises et donc de l'emploi.

4. L'accompagnement individualisé des personnes en difficulté d'insertion par le PLIE et aide à la mobilité afin d'accéder à l'emploi durable.

Cambri'sis Emploi organise :

- la construction de parcours d'insertion adapté en utilisant les actions du droit commun, des innovations en entreprise et en mettant en place des actions spécifiques aux besoins des personnes en lien avec les besoins des entreprises du secteur marchand ;
- les financements de permis de conduire, de prestations de formation, d'actions spécifiques d'aide à la mobilité ;
- un guide de la mobilité mis à jour régulièrement et disponible sur le site internet de Cambri'sis Emploi.

Une équipe dédiée de Cambri'sis Emploi peut également être mobilisée sur des problématiques relevant de la Politique de la Ville afin de compléter l'offre de services aux habitants pour favoriser l'emploi et la formation.

5. La clause sociale mise en œuvre par le PLIE dans les marchés publics.

Ce dispositif contribue fortement au retour à l'emploi des personnes très éloignées de l'emploi.

La clause d'insertion permet aux entreprises de disposer d'une main d'œuvre préparée à l'exécution d'un lot ou marché, de réduire les risques liés à l'embauche de personnel grâce à l'accompagnement des personnes en insertion, d'identifier parfois leurs futurs collaborateurs et de participer à une action sociale qui peut être support de communication.

La clause d'insertion est un levier d'insertion professionnelle.





Le rôle du PLIE est de travailler notamment en étroite collaboration avec les services marchés des collectivités afin d'avoir connaissance des futurs marchés, d'en analyser les possibilités de mise en place de clause d'insertion, d'accompagner les mairies d'ouvrage dans la mise en œuvre, d'informer et d'accompagner les entreprises, de proposer des candidats aux postes en insertion via les différents prescripteurs et de suivre la réalisation des heures « classées » et de l'accompagnement des personnes via les structures d'insertion, agences intérimaires ou groupements d'employeurs.

Cambriésis Emploi s'engage à décliner les programmes d'actions phare annuels de la Maison de l'Emploi en Cambriésis, du PLIE du Cambriésis, et de la Plateforme Proch'emploi entreprises du Cambriésis sur le territoire de la Communauté de Communes du Cambriésis - Catisis afin de favoriser l'accès et le retour à l'emploi de sa population et notamment des personnes les plus en difficulté jeunes ou adultes.

Cambriésis Emploi s'engage à communiquer par courriel de façon hebdomadaire à la Communauté de Communes du Cambriésis – Catisis les offres d'emplois détectées sur le territoire.

Les informations des volets emploi/formation/insertion sont communiquées de façon régulière aux 46 élus référents Emploi de la Communauté de Communes du Cambriésis – Catisis.

ARTICLE 4 : SUIVI ET EVALUATION

1) dispositif « Mètre de l'Emploi en Cambriésis » :

Conformément au cahier des charges applicable, l'association Cambriésis Emploi dressera chaque année, un bilan quantitatif et qualitatif des actions engagées. Cette évaluation devra permettre d'apprécier notamment l'efficacité, au regard des objectifs, et des fonds mobilisés, notamment des fonds communautaires via OCAPLE.

2) dispositif « PLIE du Cambriésis » :

Cambriésis Emploi dressera chaque année pour le PLIE du Cambriésis, un bilan quantitatif et qualitatif des opérations et actions engagées. Cette évaluation devra permettre d'apprécier notamment l'efficacité, au regard de l'objectif, des fonds mobilisés, notamment des fonds communautaires via OCAPLE.



3) dispositif « Plateforme territoriale Proch'emploi en lien avec les extortes du Cambriésis » :

Selon les modalités précisées dans la convention annuelle signée avec la Région des Hauts de France, Cambriésis Emploi établira chaque année un rapport quantitatif et qualitatif portant sur les objectifs poursuivis et sur le fonctionnement de la plateforme. La plateforme comptaillise au sein d'un outil de reporting ad hoc l'activité et les résultats obtenus.

Les indicateurs suivis sont notamment les suivants :

- nombre d'offres d'emploi captées par la plateforme ;
- nombre de personnes placées en entreprises ;
- durée des contrats ;
- types des contrats ;
- nombre de chefs d'entreprises contactés ;
- types de structures employeuses.

Dans le cadre de cette convention d'objectif, le bilan annuel d'activité de la Maison de l'Emploi, du PLIE, et de la Plateforme territoriale Proch'emploi sera adressé à la Communauté de Communes du Cambriésis – Catisis.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAUDRIÉSIS – CATESIS

Conformément aux statuts de l'association, la Communauté de Communes du Cambriésis – Catisis est membre constitutif obligatoire de Cambriésis Emploi, et verse à ce titre une cotisation annuelle à l'association.

La Communauté de Communes du Cambriésis – Catisis s'engage à donner les moyens nécessaires à Cambriésis Emploi pour permettre la réalisation de ses plans d'actions décrits précédemment. Sont concernés les moyens financiers attribués directement à Cambriésis Emploi, ainsi que tout autre moyen utile à la réalisation des plans d'action de Cambriésis Emploi. Aussi, la Communauté de Communes du Cambriésis – Catisis concourt au financement de Cambriésis Emploi au regard des objectifs indiqués dans cette convention.

Les instances compétentes de Cambriésis Emploi, dans le cadre de l'élaboration du budget annuel de l'association, fixent le montant d'une cotisation annuelle à verser par les intercommunalités de l'arrondissement du Cambriésis (116 communes), dont la Communauté de Communes du Cambriésis – Catisis, fixée en euros, et / ou cotaines d'euro, par habitant se décomposant en trois parties :

- une part affectée au dispositif « PLIE du Cambriésis » ;
- une part affectée au dispositif « Maison de l'Emploi en Cambriésis » ;
- une part affectée au dispositif « Plateforme territoriale Proch'emploi du Cambriésis » et au fonctionnement de Cambriésis Emploi.



Cambriésis Emploi
« Espace Cambriésis »
14, rue Neuve - BP 70318
59604 CAMBRIE Cedex 1
03 27 70 11 20 à 03 27 78 70 66
www.cambrisemploi.fr
info@cambrisemploi.fr
pro@cambrisemploi.fr



Nord
Nord
Nord de France
département



l'Europe s'engage
La Communauté d'Agglomération de Cambrai
la Communauté de Communes du Cambriésis
Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.



CAMBRIÉSIS EMPLOI
« Espace Cambriésis »
14, rue Neuve - BP 70318
59604 CAMBRIE Cedex 1
03 27 70 11 20 à 03 27 78 70 66
www.cambrisemploi.fr
info@cambrisemploi.fr
pro@cambrisemploi.fr



Nord
Nord
Nord de France
département



l'Europe s'engage
La Communauté d'Agglomération de Cambrai
la Communauté de Communes du Cambriésis
Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.



Le montant de la cotisation annuelle totale, et son détail comme évoqué précédemment, sont validés en accord entre les deux parties.

Afin de respecter l'article 84 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 qui vise à améliorer la transparence financière des finances publiques locales et à limiter les risques de gestion de fait, la Communauté de Communes du Cambrésis - Cambrésis autorise Cambrésis Emploi à reverser tout ou partie de sa cotisation annuelle, définie à l'article 5, à d'autres organismes de droit privé, dans le cadre de l'application de son objet associatif.

En outre, la Communauté de Communes du Cambrésis - Cambrésis atteste que sa contribution financière, apportée à Cambrésis Emploi ne comporte pas de crédits communautaires, de quelque fonds ou programme que ce soit, qu'elle n'est pas mobilisable ni mobilisable en contrepartie d'une aide communautaire autre que celle(s) pourraient être attribuée(s) à Cambrésis Emploi.

La Communauté de Communes du Cambrésis - Cambrésis autorise Cambrésis Emploi à mobiliser sa contribution financière en contrepartie d'une ou plusieurs aides communautaires propres à une ou plusieurs opérations programmées dans le cadre des programmes d'actions de la Maison de l'Emploi en Cambrésis, du PLIE du Cambrésis, et de la Plateforme territoriale Proch'emploi du Cambrésis.

Aussi, la Communauté de Communes du Cambrésis - Cambrésis communiquera à Cambrésis Emploi des attestations d'engagement et de paiement signées par son Président, selon modèles joints à l'appel à cotisation, relatives aux versements à effectuer, puis effectifs, attestant la cotisation annuelle de la Communauté de Communes du Cambrésis - Cambrésis ne comporte pas de crédits communautaires.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Toute action de communication effectuée dans le cadre du programme d'actions de Cambrésis Emploi, doit mentionner que celui-ci a fait l'objet d'un soutien financier de la part de la Communauté de Communes du Cambrésis - Cambrésis.

Une communication des actions de Cambrésis Emploi sera mise en place en utilisant les différents moyens à disposition (site internet de Cambrésis Emploi, mailings, réseaux sociaux, etc.)

Une communication sera particulièrement mise en place sur la charte emploi portée par la Maison de l'Emploi.



ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et se termine le 31 décembre 2020.

Fait à Caudry, le 22/03/2017

SIGNATURES DES PARTIES

La Communauté de Communes du Cambrésis - Cambrésis
représentée par son Président,
Guy BRICOUT
(cachet et signature)

Cambrésis Emploi
Maison de l'emploi en Cambresis
PLIE DU CAMBRESIS
Bâtiment "Repère Cambresis"
16, rue Neuve - BP 7018
59130 Cambrai - Tél. 03 27 78 78 64
Fax 03 27 78 78 65
Email : 03 27 78 78 64

CAMBRESIS EMPLOI

Maison de l'emploi en Cambresis
PLIE DU CAMBRESIS
Bâtiment "Repère Cambresis"
16, rue Neuve - BP 7018
59130 Cambrai - Tél. 03 27 78 78 64
Fax 03 27 78 78 65
Email : 03 27 78 78 64

